

# Résidence EPOUX LABROUSSE

LOGEMENTS D'ÉTUDIANTS EN RÉUSSITE

Villeneuve d'Ascq

La résidence propose 196 logements meublés neufs (studio et T1) de 18 m<sup>2</sup> à 29 m<sup>2</sup>.



[www.logifac.fr](http://www.logifac.fr)



## LOGIFAC VOUS APporte toutes les garanties nécessaires à votre installation

**Les résidences LOGIFAC sont adaptées au mode de vie étudiant :** elles sont situées à proximité des campus ou des centres-villes. Nos logements ouvrent droit aux aides au logement de la CAF.

**Dans chaque résidence, nous vous accompagnons de la visite à la signature du bail et tout au long de votre location.**

Contactez-nous, nous vous conseillerons sur le meilleur choix pour vous !

**06 98 39 09 00**

26 rue des Epoux  
Labrousse  
59650 Villeneuve d'Ascq

**196 logements meublés  
(studio et T1) de 18 m<sup>2</sup> à 29 m<sup>2</sup>.**

**Loyer/mois à partir de  
620,00 €**

Loyer TTC pour le logement n° 124 (charges et TEOM comprises et hors électricité).  
Frais d'état des lieux : 250€.

Consommations énergétiques indicatives : en cours  
Gaz à effet de serre: en cours

Frais de dossier à partir de 200 €

Le montant diffère selon les partenaires de la résidence liés par une convention notamment des établissements d'enseignement ou des associations.

Organismes en partenariat exclusif



**Particulièrement adaptée aux étudiants, nos résidences sont parfois également accessibles aux jeunes actifs en formation.**

Les caractéristiques de nos logements ouvrent la possibilité de percevoir l'Aide au Logement Social (ALS) qui est déduite chaque mois du loyer.

### **Pour faire une demande de logement :**

- Rendez-vous sur [www.logifac.fr](http://www.logifac.fr)
- Cliquez sur « Je réserve » sur la page de la résidence souhaitée
- Remplissez votre dossier directement en ligne et envoyez vos pièces justificatives



## **LES AVANTAGES LOGIFAC**

### **Offres de paiement**

Possibilité de régler en 3 fois le dépôt de garantie et les frais de dossier.

### **Choisissez votre date de début de location**

### **Frais de dossier à tarifs privilégiés**

Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 juin.

## **Nos services disponibles**



Wifi



Laverie \*\*



Badge Vigik



Digicode



Parking \*\*



Emplacement à vélos



Équipe de la résidence



Coworking



Salle de détente

## **PRÉSENTATION DES STUDIOS :**

Chaque logement comporte une porte palière isolante avec pour la sécurité une serrure trois points donnant sur une entrée qui dessert :

- La pièce principale meublée : lit, chaises, table, bureau et télévision. Certains logements sont équipés d'un lit de 140 x 190 cm.
  - La salle de douche : lavabo, douche, WC.
  - Le coin cuisine équipé : évier, plaques électriques, réfrigérateur, micro-ondes, kit vaisselle.

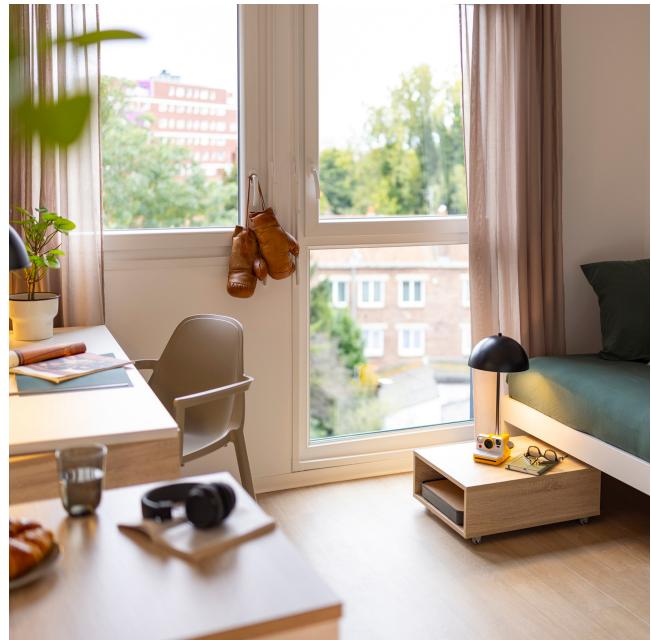
Certains logements sont équipés pour accueillir des personnes à mobilité réduite.

## **PRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS\* :**

**Les équipes en résidence** sont à la disposition des locataires pour toutes questions techniques et administratives aux heures d'ouverture du bureau d'accueil.

**Un agent de permanence** assure des veilles la nuit et les week-ends pour les interventions d'urgence (hors vacances scolaires).

**Divers équipements** sont mis à la disposition des occupants : accès sécurisé avec digicode et badge, ascenseur, parking\*\*, salle commune, salle de sport, laverie\*\*, kit vaisselle, kit linge\*\*, service de ménage\*\*.



### *Photo de l'intérieur des logements*

#### **Le forfait de charge inclut :**

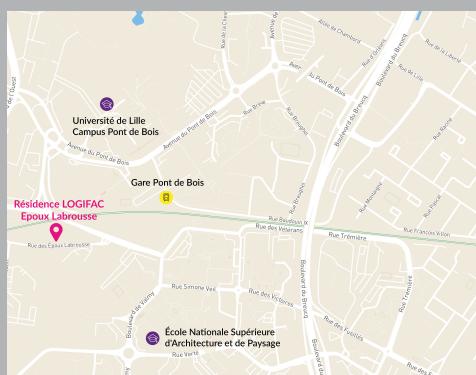
- La consommation d'eau froide du studio.
  - L'abonnement et les consommations d'eau chaude.
  - Les frais d'électricité et d'eau pour les parties communes.
  - Les frais d'entretien ascenseur, VMC, matériel de sécurité et des autres équipements communs de la résidence.
  - Les frais liés à l'usage d'Internet.
  - La taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
  - La consommation de chauffage et d'électricité.

#### **Le résident prend directement en charge :**

- Les réparations locatives telles que définies par le décret 87-712 du 26 Août 1987.
  - La taxe d'habitation.
  - L'assurance locative obligatoire (souscription possible au bureau de la résidence).
  - Les frais liés à l'usage de la laverie

\*Susceptibles d'être modifiés ou supprimés.

**\*\*Voir les tarifs et les conditions à l'accueil de la résidence.**





# SPÉCIAL RENTRÉE SANS STRESS !

Faites une demande de logement tant que celui que vous préférez est disponible et annulez votre bail en cas de besoin.

## EXCLUSIVITÉ LOGIFAC !

Si vous signez votre contrat de location avant le 15 juin 2025, vous choisissez votre date de début de contrat et vous pouvez vous désister\*.

- 1 Choisissez vos résidences préférées en un clic.
- 2 Préparez vos pièces justificatives et déposez-les en ligne.
- 3 Les équipes de la résidence vous recontacteront pour programmer une visite.



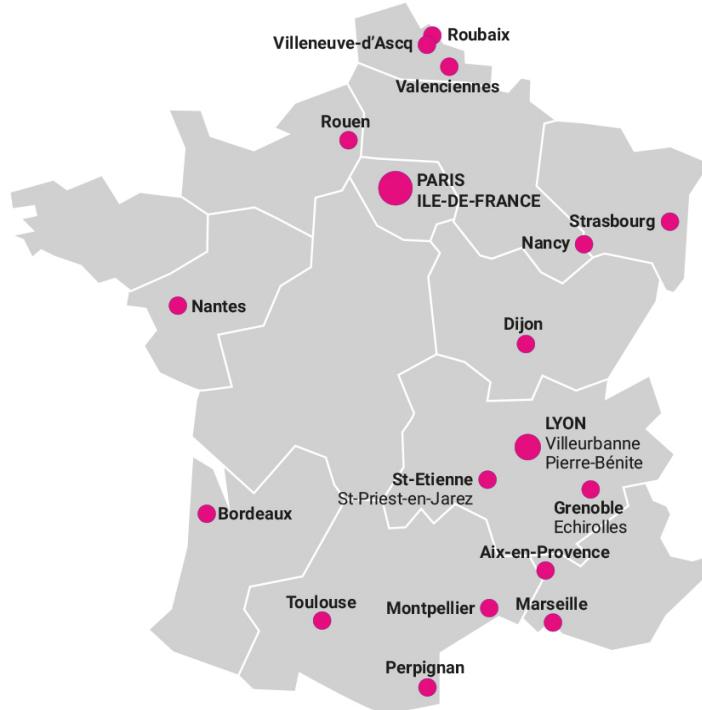
\* Faites votre demande sans attendre d'avoir passé vos examens ! Vous pourrez annuler votre bail en cas d'échec au baccalauréat 2025, à un examen, ou une admission dans un établissement se situant dans une autre ville que celle de la résidence concernée. Le contrat ne pourra pas être annulé après le 17 juillet 2025 et commencera à la date que vous aurez choisi. Conditions variables selon les résidences et les périodes de l'année.



## LE CHOIX

AIX-EN-PROVENCE  
BORDEAUX  
DIJON  
GRENOBLE - ÉCHIROLLES  
LYON - VILLEURBANNE  
PIERRE-BÉNITE  
MARSEILLE  
MONTPELLIER  
NANCY  
NANTES  
PARIS  
PERPIGNAN  
ROUBAIX  
ROUEN  
ST-ÉTIENNE  
ST-PRIEST-EN-JAREZ  
STRASBOURG  
TOULOUSE  
VALENCIENNES  
VILLENEUVE-D'ASCQ  
*Île-de-France :*  
AUBERVILLIERS  
GENTILLY  
IVRY-SUR-SEINE  
VILLIERS-SUR-MARNE

43 RÉSIDENCES  
DANS 26 VILLES ÉTUDIANTES  
+ DE 5 300 LOGEMENTS MEUBLÉS ET ÉQUIPÉS



LOGEMENTS D'ÉTUDIANTS EN RÉUSSITE